



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010517

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/12/2024 11H19 C:005360 I:39235
V/REF : 974582
V/Email reçu le Lundi 09/12/2024 à 11H19

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 01206
IMMEUBLE : JARDIN CHAPELLE-1206
1 a 19, IMPASSE DES MURES
106, ROUTE DE LA LIBERATION
69110 STE FOY LES LYON

Vaulx en Velin, le 16 Janvier 2025

Référence Marché: M_230860003-1
LOCALISATION : ALLEE N108 LIBERATION - Contacter MR TOUMI TEL*0661085224* OU 0680819332
M AZZI - TEL:*06 07866003*
MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR UNE FUITE SUR TUYAU EV PLAFOND GARAGE -
MAUVAISE ODEUR
Donneur d'ordre : Mme D. CHAMBLAS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

LE 11/12/2024 A 16H00 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
RECHERCHE DE FUITE
RECHERCHE ET REPERAGE DU RESEAU EAUX USEES / EAUX VANNES EN CHARGE SUR
ENVIRON 80 METRES
PREVOIR LE DEBOUCHAGE ET CURAGE DU RESEAU

LE 12/12/2024 A 18H15 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
RECHERCHE ET REPERAGE DU RESEAU
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET MATERIEL
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION A PARTIR D'UN
TABOURET DANS L'ESPACE VERT SUR 4 METRES DE RESEAU
PRESENCE DE GRAISSES ET LINGETTES
CONTROLE ECOULEMENT - OK

REPERAGE DU RESEAU EAUX PLUVIALES EN CHARGE
MAUVAISE CONCEPTION DU RESEAU
CREATION TRAPPE DE VISITE
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION A PARTIR D'UN PUIT
PERDU - SANS-SUCCES
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION A PARTIR DU SIPHON DE
PARCOURS - SANS-SUCCES

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

INTERVENTION D'UN 2EME PERSONNEL AVEC SON VEHICULE ET SON MATERIEL
POUR EXECUTER LE TRAVAIL EN CONFORMITE AVEC LA SECURITE ET/OU LA
SPECIFICITEE DU CHANTIER.

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 13/12/24 a 17H42 Mme D. CHAMBLAS
MP LCOMPTER EMAIL en CC le 13/12/24 a 08H24 vivial.buisson@semcoda.com
MP LCOMPTER Email envoyé le 13/12/24 a 08H24 Mme D. CHAMBLAS
LES TRAINASSES DU RESEAU EAUX PLUVIALES NE SONT PAS CONFORMES CE QUI
OCCASIONNE UN PROBLEME DE REFOULEMENT CONTINU DU RESEAU - PREVOIR
UNE EXPERTISE PAR UN CONTREMAITRE EN URGENCE
MERCI DE NOUS INDIQUER LA SUITE A DONNER
RU LCOMPTER Email envoyé le 12/12/24 a 14H34 Mme D. CHAMBLAS
MP LGESTION EMAIL en CC le 12/12/24 a 14H33 vivial.buisson@semcoda.com
MP LGESTION Email envoyé le 12/12/24 a 14H33 Mme D. CHAMBLAS
PREVOIR LE CURAGE DU RESEAU SUSPENDU DANS LES SOUS-SOLS
MERCI DE NOUS INDIQUER LA SUITE A DONNER

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	Prise en charge technique dispatching	2		Pour mémoire
1,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 11/12	2	70,85	106,27
5,00	CU0001-H(s)curage >1er tampon collecteur	3	120,02	600,10
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2		Pour mémoire
TOTAL H.T.				706,37
T.V.A. a 10,00%				70,63
TOTAL T.T.C.En EURO				777,00

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010517

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 974582 du 09/12/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif

- 2 ans

Fournitures seules

Individuel

Non Conventionné

Travaux dits urgents

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

THCVRDPCG Txv hors contra Voirie reseaux Partie cne gar .

01-EE-8504-ENT-61563100

Marché : M - 230860003-1

Lieu d'intervention

108 Route de la Libération
Les Jardins de la Chapelle
69110 STE FOY LES LYON

01206 STE FOY LES LYON 8 PLS Coll + 10 PLS
Pav + 10 Gar

Délai

Date limite exécution : 24/12/2024

Observations

URGENT MERCI.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure) LES LOCATAIRES NOUS DISENT QU'IL Y A UNE FUITE SUR LES TUYAUX EAU VANNES PLAFOND GARAGE ET QUE ÇA SENT L'URINE. JE VIENS D'Y PASSER CE N'EST PAS LES CHUTES DU NIAGARRA AMIS IL FAUT Y ALLER RAPIDEMENT. CONTACT LOC MR TOUMI 06 61 08 52 24 OU 06 80 81 93 32	1,00	120,02	120,02	12,00	132,02
				Total H.T.	120,02
				Total TVA	12,00
				Total TTC	132,02

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**

EDN5



Bon de Commande

N° : 974582 du 09/12/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 09/12/2024

**Le Responsable
Nom et Signatu**

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **Les Jardins de la Chapelle 69110 STE FOY LES LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **09/12/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 974582